Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le
ID : 063-256303520-20220928-DELIB24_2022-DE

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 28 septembre 2022

Délibération n°24/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi vingt et un septembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Daniel SALLES
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :
Jean DELAUGERRE
Gilles PETEL
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	5		1			6		

F. BLANC quitte la réunion à 18h45
D. SALLES quitte la réunion à 19h30 et donne son pouvoir à JP BUCHE

Objet : Restauration et gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier - Demande de subvention LEADER

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le
ID : 063-256303520-20220928-DELIB24_2022-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;
Vu la délibération n°27/2015 du 29 juin 2015, acceptant la proposition de la LPO Auvergne en tant que prestataire pour la mise en place du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier (2015-2020) ;
Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;
Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 ;
Vu la délibération n°6 du 7 février 2018 portant sur les demandes de financement pour l'année 2018 ;
Vu la délibération n°40/2018 du 28 novembre 2018 concernant les demandes de subventions 2019 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
Vu la délibération n°39/2019 portant sur la Restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier - Demandes de subventions 2020 ;
Vu la délibération n°04/2020 du 26 février 2020, autorisant la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises et la réalisation du marché pour « Bilan plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030 » ;
Vu la délibération n°08/2020 acceptant la demande de subvention « Actualisation du plan de gestion » ;
Vu la délibération n°10/2021 acceptant la demande de subvention « EVA - opérations du plan de gestion 2021 »
Vu la délibération n°2022 acceptant la demande de subvention « EVA - opérations du plan de gestion 2022 »

Considérant les dispositions financières du programme LEADER et notamment la fiche action 2 « *Valoriser les ressources spécifiques du Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine* », bloc d'action 1 « *Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement* »,

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration sont les suivants :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.
- ✓ Être un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte.

L'Ecopôle du Val d'Allier a ainsi été bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020. L'année 2022 la définition d'un nouveau contrat territorial pour la période 2023-2027.

Le Président rappelle les exigences liées au label ENSIL du CD63 et rappelle que le SEAT a validé le schéma directeur 2022-2030 ainsi que son programme d'actions et le plan de financement prévisionnel associé.

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2023 et 2024, une gestion adaptée est envisagée avec comme prestataires principaux la Régie de territoire des deux rives, la LPO Auvergne et une prestation d'éco pâturage (opérations 2023).

Pour la mise en œuvre de cette démarche, la passation d'un marché public, soumise à des règles de procédure et de publicité, sera faite.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le
ID : 063-256303520-20220928-DELIB24_2022-DE

Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2023 de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier est présenté ci-après.

Code	Intitulé	2023	Prévisionnel LEADER 70%	Autofinancement SEAT 30%
IE - Indicateur et évaluation INVEST		2 205,00 €	1 543,50 €	661,50 €
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 205,00 €	1 543,50 €	661,50 €
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		32 740,00 €	22 918,00 €	9 822,00 €
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots à laro-limicoles)	2 160,00 €	1 512,00 €	648,00 €
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €	1 512,00 €	648,00 €
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	3 000,00 €	2 100,00 €	900,00 €
IP5	Création de mares et maintien du réseau existant	860,00 €	602,00 €	258,00 €
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €	2 912,00 €	1 248,00 €
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €	1 260,00 €	540,00 €
IP12	Gestion des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces intersticiels	13 600,00 €	9 520,00 €	4 080,00 €
IP14	Restauration des zones pionnières en cours de fermeture	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €	12 320,00 €	5 280,00 €
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €	5 950,00 €	2 550,00 €
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €	3 850,00 €	1 650,00 €
ME2b	Restauration des parcs de pâturage	3 600,00 €	2 520,00 €	1 080,00 €
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		7 260,00 €	5 082,00 €	2 178,00 €
SP 1	Veille écologique	2 260,00 €	1 582,00 €	678,00 €
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		6 100,00 €	4 270,00 €	1 830,00 €
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €	2 870,00 €	1 230,00 €
PA - Prestations d'accueil et d'animation		1 130,00 €	791,00 €	339,00 €
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €	791,00 €	339,00 €
MS - Management et soutien		3 800,00 €	2 660,00 €	1 140,00 €
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €	385,00 €	165,00 €
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €	2 275,00 €	975,00 €
COÛTS TOTAUX		70 835,00 €	49 584,50 €	21 250,50 €

Le Président présente les actions 2023 et propose de réaliser une demande de subvention auprès du GAL Grand Clermont programme LEADER afin de bénéficier d'une subvention couvrant 70 % du montant total des dépenses HT pour un montant de 49 584,50 €.

Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2024 de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier est présenté ci-après.

Code	Intitulé	2024	Prévisionnel LEADER 70%	Autofinancement SEAT 30%
EI - Prestations de conseils, études et ingénierie INVEST		5 565,00 €	3 895,50 €	1 669,50 €
EI19	Etude hydrologique	5565	3 895,50 €	1 669,50 €
IE - Indicateur et évaluation INVEST		2 205,00 €	1 543,50 €	661,50 €
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 205,00 €	1 543,50 €	661,50 €
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		34 140,00 €	23 898,00 €	10 242,00 €
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots à laro-limicoles)	2 160,00 €	1 512,00 €	648,00 €
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €	1 512,00 €	648,00 €
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	3 000,00 €	2 100,00 €	900,00 €
IP3	Création et maintien des aménagements écologiques (abris aquatiques, abris terrestres, gites et nichoirs)	1 540,00 €	1 078,00 €	462,00 €
IP5	Création de mares et maintien du réseau existant	720,00 €	504,00 €	216,00 €
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €	2 912,00 €	1 248,00 €
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €	1 260,00 €	540,00 €
IP12	Gestion des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces intersticiels	13 600,00 €	9 520,00 €	4 080,00 €
IP14	Restauration des zones pionnières en cours de fermeture	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €	12 320,00 €	5 280,00 €
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €	5 950,00 €	2 550,00 €
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €	3 850,00 €	1 650,00 €
ME2b	Restauration des parcs de pâturage	3 600,00 €	2 520,00 €	1 080,00 €
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		8 390,00 €	5 873,00 €	2 517,00 €
SP 1	Veille écologique	2 260,00 €	1 582,00 €	678,00 €
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
SP3	Partenariat pompiers, gendarmerie et OIB	1 130,00 €	791,00 €	339,00 €
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		7 100,00 €	4 970,00 €	2 130,00 €
AT6	Accompagnement aménagement de la mare pédagogique Champmot ENSIL INVEST		0,00 €	0,00 €
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €	2 870,00 €	1 230,00 €
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	1 000,00 €	700,00 €	300,00 €
PA - Prestations d'accueil et d'animation		1 130,00 €	791,00 €	339,00 €
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €	791,00 €	339,00 €
Cc - Création de supports de communication et de pédagogie		1 500,00 €	1 050,00 €	450,00 €
MS - Management et soutien		5 400,00 €	3 780,00 €	1 620,00 €
MS1	Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage	1 600,00 €	1 120,00 €	480,00 €
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €	385,00 €	165,00 €
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €	2 275,00 €	975,00 €
COÛTS TOTAUX		83 030,00 €	58 121,00 €	24 909,00 €

Le Président présente les actions 2024 et propose de réaliser une demande de subvention auprès du GAL Grand Clermont programme LEADER afin de bénéficier d'une subvention couvrant 70 % du montant total des dépenses HT pour un montant de 58 121 €.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le
ID : 063-256303520-20220928-DELIB24_2022-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le projet de contrat et autorise le Président :

- à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessus,
- à solliciter les financements pour ces opérations,
- à lancer les consultations nécessaires et signer les marchés.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES
S.E.A.T.
MOND'ARVERNE COMMUNAUTE